

DEVENEZ MAÎTRE FORMATEUR AUTORISÉ
« ÉDUCATRICE-GUIDE, ÉDUCATRICE-COMPLICE »
« ENSEIGNANT-GUIDE, ENSEIGNANT-COMPLICE »



**Vivez une formation qui transformera votre
vie et celle de nombreux enseignants, éducatrices,
intervenants et enfants !**

INTRODUCTION À L'INTENTION DES CANDIDATS MAÎTRES FORMATEURS AUTORISÉS

QU'EST-CE QUE LES FORMATIONS COMMEUNIQUE INC. »?

Les formations **COMMEUNIQUE INC.** (ci-après « **COMMEUNIQUE** ») est une entreprise qui œuvre et se spécialise dans le domaine des formations depuis 17 ans. Elle offre des services de formation au public, fournit des outils didactiques et forme des Maîtres formateurs qui deviennent certifiés et autorisés après avoir respecté toutes les exigences requises. Tous les produits et services mis de l'avant par **COMMEUNIQUE** sont axés sur une approche relationnelle : des concepts à la fois simples, révolutionnaires, innovateurs, évolutifs, structurés, transformationnels et simples.

FORMATIONS AU PUBLIC OFFERTES PAR COMMEUNIQUE

Actuellement, les formations offertes sont les suivantes :

- ◆ « Parent-guide, Parent-complice »
- ◆ « Développer l'Estime de Nous (cours parents-enfants)
- ◆ « Éducatrice, éducateur-guide, Éducatrice, éducateur-complice »
- ◆ « Enseignant-guide, Enseignant-complice »
- ◆ « Conférences **COMMEUNIQUE** »
- ◆ « Famille au GrandC♥eur »... s'adresse aux enfants dans les organismes ; pour développer l'Estime de Nous »

À venir : 3 autres formations, actuellement en création :

- ◆ « Couple-guide, Couple-complice »
- ◆ « Développer l'Estime de Nous » (développement personnel)
- ◆ « Développer l'Estime de Nous » (entreprises).

FORMATIONS DES MAÎTRES FORMATEURS

COMMEUNIQUE forme des maîtres formateurs partout au Québec et en Europe. Les maîtres formateurs sont des personnes provenant de différents milieux et ayant répondu aux critères de sélection, règles et procédures de **COMMEUNIQUE**. Après avoir suivi la formation désignée « Formation des maîtres formateurs » et avoir enseigné une (1) fois la formation de base, ils deviennent autorisés par l'obtention du certificat « Maître formateur autorisé ».

BÉNÉFICES À ÊTRE « MAÎTRE FORMATEUR AUTORISÉ ÉDUCATRICE OU ENSEIGNANT »

- ✦ La gratification de transmettre une formation qui révolutionne la relation intervenant-enfant et d'avoir un impact majeur sur les gens à la recherche d'harmonie
- ✦ Offrir une formation structurée, qui répond aux besoins des intervenants d'aujourd'hui
- ✦ Permettre une transformation tant chez le formateur lui-même que chez les intervenants et enfants à qui il transmet l'enseignement
- ✦ Être travailleur autonome
- ✦ Faire partie d'une équipe dynamique et en perpétuelle évolution

CRITÈRES ENTENTES ET EXIGENCES

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS POUR LA FORMATION DES MAÎTRES FORMATEURS « ÉDUCATRICES, ÉDUCATEURS ET ENSEIGNANTS »

Remarque : un candidat peut ne pas répondre à l'un ou l'autre des critères et être quand même admissible; chaque cas est étudié individuellement, selon les particularités de chacun.

1. Avoir complété ses études secondaires
2. Avoir un intérêt marqué pour toute question reliée à l'éducation des enfants et à la réussite éducative
3. Avoir ou avoir eu des relations significatives avec des enfants
4. Avoir une bonne ouverture d'esprit
5. Savoir se remettre en question et accepter d'être en formation continue
6. Avoir le goût et l'intérêt de transmettre des connaissances et d'évoluer dans le domaine du développement personnel
7. Avoir de l'entregent, être capable de relations interpersonnelles chaleureuses et stimulantes
8. Être un bon communicateur, savoir s'exprimer facilement, savoir écouter, être authentique, crédible et transparent
9. Savoir animer un groupe et transmettre un contenu
10. Avoir une bonne présentation (vestimentaire, etc.)
11. Accepter de partager son expertise avec l'équipe des formateurs
12. Être capable de travailler en équipe

RÈGLES ET ENTENTES

13. Les formations « Parent-guide, Parent-complice », « Développer l'Estime de Nous » (parents-enfants), « Enseignant-guide, Enseignant-complice », « Éducatrice, éducateur-guide, Éducatrice, éducateur-complice » et « Les conférences **COMMEUNIQUE** » appartiennent à Les formations **COMMEUNIQUE INC.**
14. Seule **COMMEUNIQUE** se réserve le droit d'offrir les formations « Parent-guide, Parent-complice », « Développer l'Estime de Nous » (parents-enfants), « Éducatrice, éducateur-guide, Éducatrice, éducateur-complice », « Enseignant-guide, enseignant-complice » et « Les Conférences **COMMEUNIQUE** » et de certifier des maîtres formateurs à cette fin.
15. Le maître formateur doit offrir les formations de base pour éducatrices ou enseignants d'une façon intégrale. S'il veut modifier une partie du contenu, il doit demander et obtenir la permission de **COMMEUNIQUE**.
16. Dans le concept final de ses formations, seule **COMMEUNIQUE** peut décider des changements, tant en ce qui a trait au contenu qu'à la forme, l'horaire, le coût des formations et du matériel utilisé, établis par **COMMEUNIQUE**.
17. Nonobstant ce qui précède, le maître formateur pourra, avec l'approbation écrite préalable de **COMMEUNIQUE**, offrir les formations à un taux différent selon les circonstances toujours avec l'approbation de **COMMEUNIQUE**.
18. Toute publicité personnelle des maîtres formateurs concernant les formations « Parent-guide, Parent-complice », « Développer l'Estime de Nous » (parents-enfants), « Éducatrice, éducateur-guide, Éducatrice, éducateur-complice », « Enseignant-guide, Enseignant-complice » et « Les Conférences **COMMEUNIQUE** » doit être soumise à **COMMEUNIQUE** et approuvée avant publication.
19. Lorsqu'un participant suit une formation de base de **COMMEUNIQUE**, quelle qu'elle soit, le matériel déterminé pour la formation est obligatoire.
20. La certification « Maître formateur Éducatrices et enseignants guides et complices » est remise à un aspirant après qu'il ait respecté toutes les exigences.

Exigences relatives à la certification de « Maître formateur ÉDUCATRICE-GUIDE, ÉDUCATRICE-COMPLICE » et « ENSEIGNANT-GUIDE, ENSEIGNANT-COMPLICE » :

- ◆ Avoir suivi la formation « Maître formateur Parent-guide, Parent-complice »
 - ◆ Avoir enseigné une (1) fois (sauf exception) la formation de base « Parent-guide, Parent-complice »
 - ◆ Avoir suivi la formation « Maître formateur Éducatrice, éducateur-guide, Éducatrice, éducateur-complice », « Enseignant-guide, Enseignant-complice »
 - ◆ Certification pour éducatrices : avoir offert une (1) fois la formation de base « Éducatrice, éducateur-guide, Éducatrice, éducateur-complice » à au moins 10 participants
 - ◆ Certification pour enseignants : avoir offert une (1) fois la formation de base « Enseignant-guide, Enseignant-complice » à au moins 10 participants
 - ◆ Répondre aux critères d'évaluations des résultats de la formation remise aux participants de la formation de base et retransmise à **COMMEUNIQUE**, correspondant au nombre de cahiers vendus.
21. Le maître formateur ne peut offrir aucun autre cours ou exposé d'un autre cours qui entre en « concurrence » directe ou indirecte avec la formation « Parent-guide, Parent-complice », « Développer l'Estime de Nous » (parents-enfants), « Éducatrice, éducateur-guide, Éducatrice, éducateur-complice » et « Enseignant-guide, Enseignant-complice » à moins d'une entente avec **COMMEUNIQUE**.
22. À compter du 1^{er} mars 2009, le nouveau maître formateur devra obligatoirement suivre deux journées de perfectionnement par année. Votre participation à deux journées de formations lors des formations des Maîtres en cours de chaque année compte comme des journées de perfectionnement.
23. Le futur candidat ayant effectué une infraction au code criminel dans le passé, devra en aviser la direction de **COMMEUNIQUE** au moment de son inscription.
24. Chaque maître formateur autorisé sera dans l'obligation d'utiliser les dernières versions, mises à jour, des documents de **COMMEUNIQUE**. Elles seront déposées dans la section « Vortex » du site Web réservé aux maîtres formateurs de **COMMEUNIQUE**, auquel chaque maître formateur a accès à l'aide d'un code et d'un mot de passe attribué par **COMMEUNIQUE**.

*La formation étant accréditée par le ministère du Revenu du Québec,
il vous est possible de déduire le coût de la formation et d'inclure un reçu à
vos dépenses d'impôt selon le travail que vous effectuez.
Valide au Québec seulement*

***Découvrez les témoignages
Formation des maîtres Éducatrices et Enseignants...
dans la section « Témoignages » de notre site***

Dates de la prochaine formation au Québec

**St-Bruno
Les 12, 13, 14, 26, 27, 28 février 2010**

De 9h à 17h

**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET POUR CONNAÎTRE LES COÛTS RELIÉS
À CETTE FORMATION COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.**

Les formations **COMMEUNIQUE INC.**
800 des Tilleuls, suite 104, St-Bruno (Québec) Canada J3V 5N8
T. 450.461.2401 renaudhelene@**commeunique.com**
WWW.COMMEUNIQUE.COM

Copyright 2009/ Les formations **COMMEUNIQUE INC.**